

Instructions

Tous les renseignements fournis sont assujettis à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.
Il est obligatoire de fournir les renseignements lorsque les champs sont suivis d'un astérisque (*).

A. Information sur l'organisme

Catégorie d'organisme *	Répartition du nombre d'employés *	Année de déclaration
Entreprise ou organisme sans but lucratif	50 employés et plus	2020

Détails de l'entreprise

Dénomination sociale de l'organisme *	Nombre d'employés en Ontario *	Aide
The Independent Order of Foresters	772	

Numéro d'entreprise (NE9) * [Aide](#)
119556363

Cochez si le nom commercial est le même que la dénomination sociale

Nom commercial de l'organisme	Préférence linguistique des communications *
The Independent Order of Foresters	Anglais

Secteur qui décrit le mieux la principale activité commerciale de votre organisme * [Aide](#)
52 - Finance et assurances

Sous-secteur (si possible)

Groupe industriel (si possible)

Adresse de correspondance

Adresse permettant de transmettre la correspondance à la personne responsable de coordonner les activités de conformité de l'organisme pour la LAPHO.

Pays * Canada É.-U. International

Type d'adresse * Adresse de rue Adresse de rue desservie par itinéraire Autre

Numéro d'unité	Numéro de rue *	Nom de rue *	Type de rue	Point cardinal	Ville *	Province *
	789	Don Mills	Road		Toronto	ON (Ontario)

Code postal *
M3C 1T9

Adresse commerciale

Adresse permettant de transmettre la correspondance à l'administrateur/au cadre dirigeant de l'entreprise, qui est responsable de la conformité de l'organisme pour la LAPHO.)

Cochez si l'adresse commerciale est la même que l'adresse de correspondance

Pays * Canada É.-U. International

Type d'adresse * Adresse de rue Adresse de rue desservie par itinéraire Autre

Numéro d'unité	Numéro de rue *	Nom de rue *	Type de rue	Point cardinal	Ville *	Province *
	789	Don Mills	Road		Toronto	ON (Ontario)

Code postal *
M3C 1T9

Utilisez le bouton « Ajouter un nouvel organisme » pour faire l'ajout d'autres organismes visés par ce rapport sur l'accessibilité (maximum 20).
Remarque : Tous les organismes doivent avoir la même catégorie d'organisme, la même répartition du nombre d'employés, les mêmes réponses de conformité et le même certificateur, et avoir différents numéros d'entreprise afin de pouvoir remettre un seul formulaire.

Catégorie d'organisme [Entreprise ou organisme sans but lucratif](#)Répartition du nombre d'employés [50 et plus](#)Dénomination sociale de l'organisme qui fait la déclaration [The Independent Order of Foresters](#)Numéro d'entreprise de l'organisme qui fait la déclaration (NE9) [119556363](#)

Il est obligatoire de fournir les renseignements lorsque les champs sont suivis d'un astérisque (*).

B. Comprendre vos obligations en matière d'accessibilité

Avant de commencer à remplir votre rapport, vous pouvez obtenir de l'information sur vos obligations en matière d'accessibilité à ontario.ca/accessibilite

D'autres exigences en matière d'accessibilité s'appliquent si vous êtes :

- [une municipalité](#)
- [un établissement d'enseignement \(par exemple, commission scolaire, collège, université ou école\)](#)
- [un producteur de matériel pédagogique \(par exemple, des manuels scolaires\)](#)
- [un conseil de bibliothèque](#)

C. Questions sur le rapport de conformité sur l'accessibilité

Instructions

Veillez répondre à chacune des questions suivantes sur la conformité. Utilisez la boîte de commentaires si vous désirez préciser une réponse.

Si vous avez besoin d'aide au sujet d'une question en particulier, cliquez sur les liens aide et une nouvelle fenêtre du navigateur s'ouvrira. Utilisez le lien à gauche pour consulter la réglementation de la LAPHO et le lien à droite pour consulter les ressources d'information pertinentes sur l'accessibilité.

Rendre vos pratiques en matière d'emploi accessibles

1. Votre organisme a-t-il établi des politiques écrites en matière d'accessibilité et un énoncé d'engagement? *
- Oui Non

[Lire l'art. 3 du Règl. de l'Ont. 191/11 : Établissement de politiques en matière d'accessibilité](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 1](#)

Commentaires
au sujet de la
question 1

2. Votre organisme a-t-il établi et mis en œuvre un plan d'accessibilité pluriannuel? L'a-t-il mis à jour et affiché sur son site Web? *
- Oui Non

[Lire l'art. 4 du Règl. de l'Ont. 191/11 : Plans d'accessibilité](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 2](#)

Commentaires
au sujet de la
question 2

3. Votre organisme offre-t-il une formation appropriée sur le Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées pris en application de la LAPHO et sur les aspects du Code des droits de la personne qui concernent les personnes handicapées? * Oui Non

[Lire l'art. 7. \(2\) du Règl. de l'Ont. 191/11 : Formation](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 3](#)

Commentaires
au sujet de la
question 3

4. Outre les exigences susmentionnées, votre organisme respecte-t-il toutes les autres exigences qui s'appliquent en vertu des dispositions générales du Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées? * Oui Non

[Lire la Partie I du Règl. de l'Ont. 191/11 : Dispositions générales](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 4](#)

Commentaires
au sujet de la
question 4

Service à la clientèle

5. Votre organisme respecte-t-il toutes les exigences qui s'appliquent en vertu des Normes pour les services à la clientèle? * Oui Non

[Lire la Partie IV.2 du Règl. de l'Ont. 191/11 : Normes pour les services à la clientèle](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 5](#)

Commentaires
au sujet de la
question 5

Information et communications

6. Votre organisme veille-t-il à ce que le processus de rétroaction soit accessible aux personnes handicapées, en fournissant ou en faisant fournir sur demande des formats accessibles et des aides à la communication? Informez-vous le public de cette politique de rétroaction accessible? * Oui Non

[Lire l'art. 11 du Règl. de l'Ont. 191/11 : Processus de rétroaction](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 6](#)

Commentaires
au sujet de la
question 6

7. Votre organisme s'est-il doté d'un processus pour fournir aux personnes handicapées des formats accessibles et des aides à la communication en temps opportun et sans imposer de frais supplémentaires? * Oui Non

[Lire l'art. 12. \(1\) du Règl. de l'Ont. 191/11 : Formats accessibles et aides à la communication](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 7](#)

Commentaires
au sujet de la
question 7

8. Votre organisme met-il à la disposition du public les renseignements sur les mesures ou plans d'urgence ou sur la sécurité publique? * Oui Non
(Dans l'affirmative, vous serez invité à répondre à une autre question.)

[Lire l'art. 13 du Règl. de l'Ont. 191/11 : Renseignements sur les mesures ou plans d'urgence ou la sécurité publique](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 8](#)

- 8.a. Votre organisme fournit-il les renseignements sur les mesures ou plans d'urgence ou sur la sécurité publique dans un format accessible aux personnes handicapées qui en font la demande? * Oui Non

[Lire l'art. 13 du Règl. de l'Ont. 191/11 : Renseignements sur les mesures ou plans d'urgence ou la sécurité publique](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 8.a](#)

Commentaires
au sujet de la
question 8.a

9. Outre les exigences susmentionnées, votre organisme respecte-t-il toutes les autres exigences qui s'appliquent en vertu des Normes pour l'information et les communications? * Oui Non

[Lire la Partie II du Règl. de l'Ont. 191/11 : Normes pour l'information et les communications](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 9](#)

Commentaires
au sujet de la
question 9

Emploi

10. Votre organisme prépare-t-il des renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail pour les employés handicapés? * Oui Non

[Lire l'art. 27. \(1\) du Règl. de l'Ont. 191/11 : Renseignements relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 10](#)

Commentaires
au sujet de la
question 10

11. Votre organisme élabore-t-il et instaure-t-il un processus écrit régissant l'élaboration de plans d'adaptation individualisés et documentés pour les employés handicapés? * Oui Non

[Lire l'art. 28 \(1\) du Règl. de l'Ont. 191/11 : Plans d'adaptation individuels et documentés](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 11](#)

Commentaires
au sujet de la
question 11

12. Outre les exigences susmentionnées, votre organisme respecte-t-il toutes les autres exigences qui s'appliquent en vertu des Normes pour l'emploi? * Oui Non

[Lire la Partie III du Règl. de l'Ont. 191/11 : Normes pour l'emploi](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 12](#)

Commentaires
au sujet de la
question 12

Conception des espaces publics

13. Depuis le dépôt de son plus récent rapport de conformité sur l'accessibilité, votre organisme a-t-il aménagé ou réaménagé des voies de déplacement extérieures qu'il a l'intention d'entretenir? * Oui Non
(Dans l'affirmative, vous serez invité à répondre à une autre question.)

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.80\(41\) : Comptoirs de service](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 13](#)

- 13.a. Le cas échéant, les voies de déplacement extérieures aménagées ou réaménagées satisfont-elles aux obligations générales et aux exigences techniques énoncées dans les Normes pour la conception des espaces publics? * Oui Non

[Lire les art. 80.21 à 80.31 du Règl. de l'Ont. 191/11 : Voies de déplacement extérieures](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 13.a](#)

Commentaires
au sujet de la
question 13.a

14. Depuis le dépôt de son plus récent rapport de conformité sur l'accessibilité, votre organisme a-t-il aménagé ou réaménagé des aires de restauration extérieures destinées à l'usage du public? * Oui Non
(Dans l'affirmative, vous serez invité à répondre à une autre question.)

[Lire l'art. 80.17 du Règl. de l'Ont. 191/11 : Aires de restauration extérieures destinées à l'usage du public : exigences générales](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 14](#)

14.a. Le cas échéant, les aires de restauration extérieures destinées à l'usage du public aménagées ou réaménagées satisfont-elles aux obligations générales énoncées dans les Normes pour la conception des espaces publics? * Oui Non

[Lire l'art. 80.17 du Règl. de l'Ont. 191/11 : Aires de restauration extérieures destinées à l'usage du public : exigences générales](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 14.a](#)

Commentaires
au sujet de la
question 14.a

15. Depuis le dépôt de son plus récent rapport de conformité sur l'accessibilité, votre organisme a-t-il aménagé ou réaménagé des aires de jeu extérieures? * Oui Non
(Dans l'affirmative, vous serez invité à répondre à une autre question.)

[Lire les art. 80.19 et 80.20 du Règl. de l'Ont. 191/11 : Aires de jeu extérieures](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 15](#)

15.a. Le cas échéant, les aires de jeu extérieures aménagées ou réaménagées satisfont-elles aux exigences en matière de conception et de consultation énoncées dans les Normes pour la conception des espaces publics? * Oui Non

[Lire les art. 80.19 et 80.20 du Règl. de l'Ont. 191/11 : Aires de jeu extérieures](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 15.a](#)

Commentaires
au sujet de la
question 15.a

16. Depuis le dépôt de son plus récent rapport de conformité sur l'accessibilité, votre organisme a-t-il aménagé ou réaménagé des places de stationnement hors voirie? * Oui Non
(Dans l'affirmative, vous serez invité à répondre à une autre question.)

[Lire les art. 80.34 à 80.37 du Règl. de l'Ont. 191/11 : Stationnement accessible](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 16](#)

16.a. Le cas échéant, les places de stationnement hors voirie aménagées ou réaménagées satisfont-elles aux exigences énoncées dans les Normes pour la conception des espaces publics? * Oui Non

[Lire les art. 80.34 à 80.37 du Règl. de l'Ont. 191/11 : Stationnement accessible](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 16.a](#)

Commentaires
au sujet de la
question 16.a

17. Depuis le dépôt de son plus récent rapport de conformité sur l'accessibilité, votre organisme a-t-il aménagé de nouveaux comptoirs de service (y compris le remplacement de comptoirs de service existants)? * Oui Non
(Dans l'affirmative, vous serez invité à répondre à une autre question.)

[Lire les art. 80.41 et 80.42 du Règl. de l'Ont. 191/11 : Obtention de services](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 17](#)

17.a. Le cas échéant, les nouveaux comptoirs de service aménagés satisfont-ils aux exigences énoncées dans les Normes pour la conception des espaces publics? * Oui Non

[Lire les art. 80.41 et 80.42 du Règl. de l'Ont. 191/11 : Obtention de services](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 17.a](#)

Commentaires
au sujet de la
question 17.a

18. Depuis le dépôt de son plus récent rapport de conformité sur l'accessibilité, votre organisme a-t-il aménagé des guides de file d'attente fixes? * Oui Non
(Dans l'affirmative, vous serez invité à répondre à une autre question.)

[Lire l'art. 80.42 du Règl. de l'Ont. 191/11 : Guides de file d'attente fixes](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 18](#)

18.a. Le cas échéant, les guides de file d'attente fixes aménagés ou réaménagés satisfont-ils aux exigences énoncées dans les Normes pour la conception des espaces publics? * Oui Non

[Lire l'art. 80.42 du Règl. de l'Ont. 191/11 : Guides de file d'attente fixes](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 18.a](#)

Commentaires
au sujet de la
question 18.a

19. Depuis le dépôt de son plus récent rapport de conformité sur l'accessibilité, votre organisme a-t-il aménagé ou réaménagé des aires d'attente? * Oui Non
(Dans l'affirmative, vous serez invité à répondre à une autre question.)

[Lire l'art. 80.43 du Règl. de l'Ont. 191/11 : Aires d'attente](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 19](#)

19.a. Le cas échéant, les nouvelles aires d'attente aménagées satisfont-elles aux exigences énoncées dans les Normes pour la conception des espaces publics? * Oui Non

[Lire l'art. 80.43 du Règl. de l'Ont. 191/11 : Aires d'attente](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 19.a](#)

Commentaires
au sujet de la
question 19.a

20. Outre les exigences susmentionnées, votre organisme respecte-t-il toutes les autres exigences qui s'appliquent en vertu des Normes pour la conception des espaces publics? * Oui Non

[Lire la Partie. IV.1 du Règl. de l'Ont. 191/11 : Normes pour la conception des espaces publics](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 20](#)

Commentaires
au sujet de la
question 20

Catégorie d'organisme [Entreprise ou organisme sans but lucratif](#)

 Répartition du nombre d'employés [50 et plus](#)

 Dénomination sociale de l'organisme qui fait la déclaration [The Independent Order of Foresters](#)

 Numéro d'entreprise de l'organisme qui fait la déclaration (NE9) [119556363](#)

Il est obligatoire de fournir les renseignements lorsque les champs sont suivis d'un astérisque (*).

D. Résumé du rapport de conformité sur l'accessibilité

Vos réponses aux questions sur votre rapport d'accessibilité indiquent que votre organisme respecte les normes de la LAPHO.

Votre organisme pourrait être soumis à une vérification pour confirmer la conformité.

E. Attestation concernant le rapport de conformité sur l'accessibilité

L'article 15 de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* exige que les rapports sur l'accessibilité englobent une déclaration attestant que tous les renseignements exigés ont été fournis et qu'ils sont exacts. Ces rapports doivent être signés par une personne qui a le pouvoir de lier l'organisme/les organismes.

Remarque : Est coupable d'une infraction à la Loi toute personne qui fournit des renseignements faux ou trompeurs dans un rapport d'admissibilité aux termes de la LAPHO.

Le certificateur peut désigner une personne-ressource principale pour permettre au ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité de communiquer avec l'organisme. Sinon, le certificateur sera le représentant de l'organisme.

Certificateur : Une personne qui peut lier légalement l'organisme/les organismes.

Personne-ressource principale : La personne qui représentera le principal point de contact en ce qui concerne les problèmes d'accessibilité.

Attestation

J'atteste avoir le pouvoir de lier tous les organismes précisés à la section A de ce formulaire, *

J'atteste que tous les renseignements exigés ont été inclus dans ce rapport, et *

J'atteste que les renseignements figurant dans ce rapport sont exacts. *

Date d'attestation (aaaa-mm-jj)* [2021-04-14](#)

Renseignements sur le certificateur

Nom de famille *

[Zanin](#)

Prénom *

[Rene](#)

Titre du poste *

[autre](#)

Autre titre de poste *

[Chief Legal Officer](#)

Numéro de téléphone d'affaires *

[416-467-2530](#)

Numéro de poste téléphonique Cliquez ici si ATS

Adresse courriel *

rzanin@foresters.com

Autre numéro de téléphone

Numéro de poste téléphonique

Numéro de télécopieur

Personne-ressource principale de l'organisme/des organismes

Cochez si la personne-ressource principale est la même que le certificateur

Nom de famille *

Breau

Prénom *

Barbara

Titre du poste *

autre

Autre titre de poste *

AVP Compliance

Numéro de téléphone d'affaires *

416-467-2579

Numéro de poste téléphonique Cliquez ici si ATS

Adresse courriel *

bbreau@foresters.com

Autre numéro de téléphone

Numéro de poste téléphonique

Numéro de télécopieur